

**Motion du 19 mai 2021 de Mmes et MM. Luc Barthassat, Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Amar Madani et Christian Steiner: «Un nom pour chaque arbre: parrainage en Ville de Genève».**

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2025)

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Par cette motion, qui propose de parrainer des arbres, nous voulons permettre aux habitants de la Ville de Genève de se réapproprier leur cadre de vie.

Les habitantes et habitants ainsi que les entreprises locales pourraient parrainer la plantation d'arbres dans la commune et être directement associés à l'amélioration de leur cadre de vie.

Nous proposons aux «marraines» et aux «parrains» d'être associés au financement de cette opération mais également de participer à son suivi. En échange, une plaque serait placée à proximité.

Cette action citoyenne et participative permettrait d'impliquer de nombreuses personnes à cette amélioration de notre cadre de vie.

Il serait judicieux de privilégier les essences d'arbres indigènes.

Afin de mieux associer la population à cette opération, nous proposons aussi d'étudier la création d'une commission municipale spécifique.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de soutenir la présente motion.

Considérant:

- que les arbres sont primordiaux pour lutter contre les îlots de chaleur en ville;
- qu'ils reverdissent l'espace public et habillent certains lieux manquant de végétation;
- que les arbres absorbent du CO<sub>2</sub> et rejettent de l'oxygène;
- que les particuliers et les entreprises locales doivent être associés à ces futures plantations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’offrir la possibilité aux particuliers et aux entreprises de parrainer la plantation d’arbres en Ville de Genève;
- que chaque arbre dispose à proximité d’une plaquette indiquant les noms des parrains (particuliers, familles ou entreprises) et la date de plantation;
- d’étudier la participation financière pour la plantation de l’arbre par les particuliers, familles et entreprises;
- d’étudier la création d’une commission spécifique chargée de décider de la réalisation et communication de ces parrainages;
- de privilégier les essences d’arbres indigènes;
- d’organiser le suivi de cette mesure de parrainage année après année.